



## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Boulevard Industriel 139 bte B à 1070 Anderlecht

- Identité du demandeur : S.P.R.L. SAFETY BELGIAN COMPANY (SABELCO) , Rue de la Brasserie 43 à 1630 Linkebeek

- Demande de: Permis d'Environnement de classe 2 : PE 98/2025 - Nouvelle demande.

Nature de l'activité principale : exploiter un hall industriel

Exploitation (rubriques): parking non-couvert (10 emplacements - rubrique 68 A), climatisation (19KW, 7,3kg R32, 4,9 téqCO2 - rubrique 132 B),

**Zone : P.R.A.S.** : zones d'industries urbaines **P.P.A.S.** : RIVE DROITE (A.R. 14/02/1962)

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

## L'enquête se déroule :

A partir du 03/11/2025 et jusqu'au 17/11/2025 inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht 100, rue de Veeweyde service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h;
- le lundi entre 16h et 20h.

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : permisenvironnement@anderlecht.brussels;
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, au plus tard le 17/11/2025.
- Oralement, sur rendez-vous auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 24/10/2025.

1 Reproduction de la signature. Par ordonnance : Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN<sub>1</sub>

Par délégation :

L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER 1